



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Psychologie

de l'IPC Facultés Libres de  
Philosophie et de Psychologie

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Psychologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140005852

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie, Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence *Sciences humaines et sociales*, mention *Psychologie*, de l'Institut de philosophie comparée vise l'acquisition d'un socle de connaissances dans les différents champs de la psychologie. Elle a pour débouché principal la poursuite d'études en master de psychologie. Cette licence ne comprend qu'un seul parcours, avec une réorientation possible néanmoins en licence mention *Philosophie* au terme des semestres 1 et 2. La formation comprend 1650 h d'enseignements et se compose d'une première année de découverte des différents champs de la psychologie, d'une deuxième année d'approfondissement et d'une troisième année de spécialisation comprenant la réalisation d'un stage obligatoire de 120 h avec un psychologue référent et d'un Travail d'Etude et de Recherche (TER) dans un champ de la psychologie. Chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée sous forme de contrôle continu et de contrôle terminal. La spécificité de cette licence est d'offrir des enseignements d'ouverture essentiellement orientés vers la philosophie.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs principaux visent l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales dans les différents champs de la psychologie. Les enseignements d'ouverture sont essentiellement concentrés vers la philosophie. L'offre



de formation est en fait plutôt monodisciplinaire, avec une articulation des différents enseignements de psychologie qui fait défaut, et une ouverture réduite à la philosophie. Cette particularité semble liée à la composition du conseil de direction des études composée uniquement de philosophes. Cette équipe souffre donc d'un cruel déficit d'enseignants permanents spécialisés en psychologie.

Si l'architecture des enseignements est conforme à l'arrêté de la licence avec une première année dite de « découverte », une deuxième année dite de « consolidation » et une troisième année dite de « spécialisation », leur organisation et présentation s'apparentent à un émiettement des contenus tout au long du cursus. Le rapport entre les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) n'apparaît pas de façon cohérente : dans certains champs disciplinaires de la psychologie, les enseignements sont proposés sous forme de CM, et dans d'autres sous forme de TD. Une articulation et une complémentarité des deux formes d'enseignements font parfois défaut dans l'offre de formation proposée.

Les modalités de contrôle de connaissances sont claires et diversifiées, avec des contrôles continus et terminaux pour chaque UE et le suivi proposé permet la constitution progressive d'un portefeuille de compétences. Toutefois, l'organisation de la seconde session d'examen prévue au mois de septembre peut être préjudiciable à la poursuite d'études dans d'autres établissements, particulièrement au semestre 6.

La formation proposée est globalement adaptée à la poursuite d'études en master de psychologie ; elle l'est moins en revanche pour l'orientation vers les masters des sciences de l'éducation et ceux des métiers de l'enseignement, et vers les concours dans les secteurs de l'entreprise, de la communication et du social. Un manque d'ouverture des enseignements vers l'éducation et les sciences sociales est à souligner, représentant respectivement 4 et 5 crédits européens (ECTS).

Les effectifs réduits de cette licence (environ 35 étudiants en L1) permettent un accompagnement individualisé réalisé par un enseignant-référent. Des dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place sous forme, par exemple, de tutorat d'accompagnement par des étudiants de master, d'enseignements de méthodologie du travail universitaire en L1, mais les réorientations possibles sont limitées (essentiellement vers une licence de *Philosophie*).

Suite aux recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation, un dispositif de préparation à l'orientation a été introduit sous forme de rencontres régulières avec des professionnels et d'un module de préprofessionnalisation en seconde année de licence (L2). Le devenir des étudiants est connu, l'analyse est amorcée. Du point de vue des questions de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études, les dispositifs et actions sont donc mis en place et devront être développés et approfondis.

Le pilotage de la formation a connu également des changements depuis la dernière évaluation de l'AERES. Un conseil de perfectionnement a été mis en place, comprenant des universitaires et des professionnels extérieurs à l'établissement. Cependant, les responsabilités pédagogiques ne sont pas assurées par des psychologues, mais par des philosophes. Cette absence d'enseignants permanents en psychologie dans l'équipe de formation est problématique, particulièrement dans le cadre d'une formation universitaire qui a une spécificité en termes de délivrance du titre de psychologue (licence + master de psychologie). De plus, la part des enseignements réalisés par des professionnels psychologues et des enseignants-chercheurs en psychologie est à accroître.

- Points forts :

- Un accompagnement individualisé des étudiants favorisé par de faibles effectifs.
- La prise en compte progressive des évaluations et du devenir des étudiants.

- Points faibles :

- L'absence d'enseignants-chercheurs permanents en psychologie.
- Un manque de clarté dans la progression et l'articulation des enseignements de psychologie au cours de la licence.
- Un manque d'ouverture des enseignements en sciences de l'homme et de la société, trop focalisés sur la philosophie.

## Recommandations pour l'établissement

Bien que la formation ait été améliorée grâce, notamment, à des enseignements dispensés sur l'ensemble des différents champs de la psychologie, la cohérence et la progression des enseignements devraient être renforcées pour pallier l'impression d'émiettement qui subsiste.



Si l'équipe pédagogique s'est appuyée progressivement sur les évaluations réalisées pour améliorer l'offre de formation, elle souffre néanmoins d'un réel manque de professionnels de la psychologie. Il s'agit plus particulièrement d'enseignants-chercheurs de psychologie dans la direction des études et de psychologues-praticiens dans le conseil de perfectionnement. Il est attendu de renforcer l'équipe avec un ou plusieurs permanents spécialisés en psychologie.

Une ouverture vers les autres disciplines, sciences sociales et sciences de l'éducation, serait favorable à la formation et aux débouchés proposés aux étudiants.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc Geib**

Direction de la section des formations et des  
diplômes

AERES

20, rue Vivienne

75002 Paris

Sous couvert de Monsieur Thierry Malinge

Chef de la DEVU

Rectorat de Paris

Paris, le 17 avril 2013

Objet : Rapports d'évaluation des Licences de Philosophie et de Psychologie  
Campagne d'habilitation vague D

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission des rapports d'évaluation, par l'intermédiaire du rectorat de l'Académie de Paris, de nos deux licences de sciences humaines, mention Philosophie et mention Psychologie, j'ai l'honneur de vous joindre les réponses aux observations qui nous ont été faites.

Dans l'attente, avec mes remerciements, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma respectueuse considération.

Michel Boyancé  
Doyen

## Observations suite au rapport d'évaluation de l'AERES de la Licence en Sciences humaines, mention Psychologie, vague D

- Avril 2013 -

Au préalable, il nous faut noter que nous n'avions pas été destinataires du « référentiels de compétences en licence » daté du 16 juillet 2012. Nous l'avions demandé à la DGESIP en juillet 2012. Ce document, qui nous est parvenu en mars dernier, nous aurait été bien utile pour rédiger les documents qui ont fait l'objet du rapport d'évaluation par l'AERES.

### Recommandations.

Nous nous proposons de répondre tout d'abord aux recommandations indiquées ici en italique :  
*« Bien que la formation ait été améliorée grâce, notamment, à des enseignements dispensés sur l'ensemble des différents champs de la psychologie, la cohérence et la progression des enseignements devraient être renforcées pour pallier l'impression d'émiettement qui subsiste. »*

Tout en introduisant à l'ensemble des disciplines de la psychologie, et à un certain nombre de disciplines connexes (sociologie, sciences de l'éducation, anthropologie et philosophie), les enseignements de Licence que nous proposons se situent clairement dans le champ de la psychologie cognitive contemporaine en apportant progressivement les approfondissements nécessaires. La réussite de nos anciens dans les différents masters de psychologie (clinique, développement, sociale, etc.) montre, par ailleurs, que la formation proposée y prépare au mieux.

*« Si l'équipe pédagogique s'est appuyée progressivement sur les évaluations réalisées pour améliorer l'offre de formation, elle souffre néanmoins d'un réel manque de professionnels de la psychologie. Il s'agit plus particulièrement d'enseignants-chercheurs de psychologie dans la direction des études et de psychologues-praticiens dans le conseil de perfectionnement. Il est attendu de renforcer l'équipe avec un ou plusieurs permanents spécialisés en psychologie. »*

D'ores et déjà, à la rentrée 2012-2013, un enseignant chercheur, MC Qualifié, a été embauché pour assurer 170 heures de cours et des heures de recherche, de suivi et de conseil aux étudiants.

Sur les 29 enseignants en psychologie, 11 sont MC ou Professeurs des Universités (37%), 5 ont un doctorat, 4 sont psychologues praticiens, les 9 autres sont titulaires d'un M2 ou doctorant (3).

Il est donc prévu d'augmenter la part des enseignements réalisés par des professionnels psychologues et des enseignants-chercheurs (70%).

*« Une ouverture vers les autres disciplines, sciences sociales et sciences de l'éducation, serait favorable à la formation et aux débouchés proposés aux étudiants. »*

Il est donc prévu une ouverture de nouveaux enseignements en sciences sociales et sciences de l'éducation et une augmentation des crédits ECTS en ces domaines.



## **Autres points soulevés dans le rapport.**

*« Le rapport entre les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) n'apparaît pas de façon cohérente : dans certains champs disciplinaires de la psychologie, les enseignements sont proposés sous forme de CM, et dans d'autres sous forme de TD. Une articulation et une complémentarité des deux formes d'enseignements font parfois défaut dans l'offre de formation proposée. »*

Nous demanderons au Conseil de perfectionnement de faire des propositions pour améliorer l'articulation entre les cours magistraux et les travaux dirigés.

*« Toutefois, l'organisation de la seconde session d'examen prévue au mois de septembre peut être préjudiciable à la poursuite d'études dans d'autres établissements, particulièrement au semestre 6. »*

Il est prévu de revoir cette organisation qui pose effectivement problème.

*Les effectifs réduits de cette licence (environ 35 étudiants en L1) permettent un accompagnement individualisé réalisé par un enseignant-référent. Des dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place sous forme, par exemple, de tutorat d'accompagnement par des étudiants de master, d'enseignements de méthodologie du travail universitaire en L1, mais les réorientations possibles sont limitées (essentiellement vers une licence de Philosophie).*

Cela s'explique par le fait que le projet spécifique de l'IPC présente cette particularité choisie comme telle par les étudiants. L'offre de formation en Psychologie sur Paris permet ces spécificités.

Michel Boyancé

Doyen

